

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 15 mai 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT ET UN MAI, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
Mme Aurore AMOURDEDIEU, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusés : M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2025 - 05 - 61 / AFFAIRES FONCIERES / URBANISME / HABITAT
OPAH RENOV+ - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

RAPPORTEUSE : M. le Maire

Le 1^{er} juillet 2024, l'OPAH intercommunale Rénov+ a été lancée sur le territoire des 27 communes de la CCBDP. Cette OPAH inclut un périmètre « renouvellement urbain » sur les Communes de Nyons et Buis-les-Baronnies, et 9 secteurs renforcés sur les Communes de Sahune, Rémuzat, Venterol, Montbrun-les-Bains, Séderon, Les Pilles, Vinsobres, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze.

SOLIHA DROME est le partenaire retenu suite à un appel d'offres pour l'animation, l'ingénierie et l'évaluation de l'OPAH.

La convention d'OPAH a été signée par l'ensemble des parties pour 3 années. Elle fixe les conditions de financements de l'opération par l'ANAH, ainsi que les engagements complémentaires de chaque collectivité.

Une nouvelle convention de participation financière doit être signée afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette participation de la commune de Nyons à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, pour le financement de l'animation, l'ingénierie et l'évaluation de l'OPAH intercommunale.

Le montant global du marché attribué par la CCBDP est de 1 356 369,60 € TTC, comprenant une part fixe d'un montant de 831 808,20 € TTC et une part variable d'un montant de 524 561,40 € TTC.

La participation financière de la Commune de Nyons s'élève :

- à 19 950 € pour la « part fixe » correspondant à la prestation d'ingénierie sur la base d'un nombre de jours,
- à 34 560 € pour la « part variable » correspondant à l'estimatif du nombre de dossiers déposés auprès de l'ANAH sur la durée de l'OPAH et pour les ménages intermédiaires (estimation 34 dossiers par an au cout unitaire de 1440 € TTC).

Pour permettre la réalisation de l'opération, la Commune de Nyons s'engage donc à verser à la Communauté de Communes une participation financière d'un montant maximum de 54 510 € pour 3 ans fixée dans la convention d'OPAH selon l'échéancier suivant. Ces versements se feront après émission d'un titre de recette annuel par la CCBDP.

	Juillet à décembre 2024	2025	2026	Janvier à juin 2027	TOTAL
Part fixe	4127 €	8254 €	5848 €	1721 €	19 950 €
Part variable	5760 €	11 520 €	11 520 €	5760 €	34 560 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de versement annuel à la CCBDP des participations financières définies ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.

Colette BRUN-CASTELLY
 Secrétaire de séance



Pierre COMBES
 Maire de NYONS


